

Image not found or type unknown



## Pension d'éducation à enfant majeur

Par **julesb**, le **31/08/2009** à **21:25**

Bonjour,  
Ma fille agée de 19 ans a un contrat de formation Bts en alternance avec rémunération .Dois-je continuer à verser la pension d'éducation pour enfant allouée à sa mère lors de notre séparation?  
Merci de votre réponse.  
Cordialement.  
Gilles